

CHARTRE SANITAIRE CAMPING LAC DE PANTHIER

SUIVI :

- Nomination du gérant étant le référent de l'application des mesures de prévention COVID-19 au sein du Camping Lac de Panthier :
 - Mise en place les mesures générales ainsi que celles spécifique au camping
 - Mise en œuvre les actions préventives et correctives ainsi qu'effectuer l'amélioration continue de l'application des mesures sanitaires
 - S'assurer que le personnel est sensibilisé, formé et applique les mesures de prévention des risques sanitaires
 - Appliquer la procédure en cas de suspicion de cas COVID-19
 - S'assurer de la conformité des mesures et procédures en lien avec les demandes du gouvernement
 - Maintien à jour l'ensemble des procédures
 - S'assurer du suivi des stocks d'équipements, matériels et produits
 - Mise à jour les documents de référence
 - Effectuer régulièrement un bilan de l'application des procédures de sécurisation sanitaire
 - S'assurer de la mise à jour et de la conservation et de la mise à disposition des documents de procédures liés au COVID-19

SENSIBILISATION / FORMATION :

- Relation avec les prestataires et fournisseurs :
 - Respect des gestes barrières pour les livreurs, mise à disposition de gel hydro alcoolique à chaque entrée des bâtiments
- Sensibilisation / Formation du personnel :
 - Réalisation de réunions d'informations (sur la base des éléments du guide) avec l'ensemble du personnel pour transmettre les nouvelles procédures et ainsi les sensibiliser aux risques et aux nouveaux protocoles à mettre en place selon les différents services (réception, restaurant, ménage...)
 - Une communication spécifique sur la localisation des différents points de lavage des mains et distributeurs de gel hydro alcoolique est en cours de réalisation

DETECTION ET GESTION DES CAS SUSPECTS :

- Détection du virus :
 - S'assurer de la mise en place et du respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au COVID-19
 - Tous les employés ou clients présentant des symptômes (difficultés respiratoires, fièvre, perte de goût ou d'odorat...), seront invités à consulter immédiatement un médecin référent ou autre organisme sanitaire local

- Sensibiliser les clients aux gestes barrières avec des affiches de prévention, de demande de port du masque dans les lieux communs et avec la mise en place de distributeurs de gel désinfectant à l'entrée de la réception, du restaurant et aux entrées de sanitaires. Les inviter à effectuer un contrôle de leur température si nécessaire
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptômes du COVID-19 et une vérification de moins de 10 personnes pour des séjours de groupe sera demandé aux clients à leur arrivée. Les clients seront également incités à informer le camping en cas de contamination post séjour
- Mise en isolement :
 - Mise en quarantaine de tout employé ou client avec fièvre et autres symptômes du COVID-19 dans un mobile-home spécifiquement mis à disposition
 - Procédure de mise en isolement à la suite de la découverte d'un cas suspect sur le camping (appliqué pour tout employé ou client), comprenant :
 - Mise à disposition d'un mobile-home pour les personnes présentant les symptômes
 - Appel du centre 15 ou du centre médical de Pouilly en Auxois (maison de santé : 03 80 90 85 06)
 - Déclenchement des procédures de nettoyage et désinfection

GESTES BARRIERES :

- Fournitures de protections :
 - Mise à disposition pour l'ensemble des salariés et clients de spray hydro alcoolique désinfectant. Des distributeurs de gel seront installés à l'entrée de réception, du restaurant, des piscines et des sanitaires
 - Equipement du personnel en masques grand public
 - Equipements complémentaires, à la disposition des équipes, pour certaines fonctions: comptoirs d'accueil : installation de plexiglas
 - Equipement du personnel en casquettes visières
 - Port du masque dans les espaces communs
 - Mise à disposition des clients dans chaque mobile-home de spray hydro alcoolique désinfectant
- Limitation des points de contact / Mise en œuvre de la distanciation :
 - Consignes systématiques de garder 1m minimum de distance entre individus
 - Mise en place d'éléments de signalisation spécifique (marquage au sol)
 - Dès que possible s'assurer de la fluidité des files d'attente et du respect du marquage au sol
 - Favoriser le paiement par carte bancaire, si possible sans contact. Désinfecter régulièrement les terminaux de paiement

- Nettoyage et désinfection
 - Protocole complet sanitaire et hygiène revu pour tenir compte des spécificités du virus et adapté à chaque espace : utilisation de nouveaux produits désinfectants tel que le pulvérisateur désinfectant avec le "Virucide selon la norme EN 14476", nettoyage et désinfection plus réguliers des poignées de porte...
 - Procédure renforcée de nettoyage et désinfection des zones sensibles et en "back office"

SENSIBILISATION DES CLIENTS :

- Communication sur les mesures à mettre en place:
 - Assurer une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le COVID-19 mises en place dans les structures
 - Affichage et communication des règles d'hygiène et des Gestes Barrière dans l'ensemble des espaces
 - Rappel des règles de distanciation et d'hygiène
 - Sensibilisation des clients à l'accueil de l'établissement
- Fournitures de protections
 - Dans les espaces d'accueil, sanitaire, piscine et mobile-home, mise à disposition de spray hydro alcoolique désinfectant
- Limitation des points de contact
 - Adapter le bar et restaurant aux prescriptions sanitaires et aux décisions gouvernementales
- Réaménagement et restrictions d'activité
 - Adaptation des salles et des terrasses en intégrant la distance entre les tables permettant de respecter les mesures de distanciation
 - Réduction du nombre de personnes en séjour groupé : séjour avec 10 personnes maximum
 - Revue du programme d'animations en vue de respecter au mieux les règles et attestation du gouvernement
 - Port du masque obligatoire pour les clients pour toutes les animations du soir
- Nettoyage et désinfection :
 - Nettoyage et désinfection des hébergement locatifs :
 - Identifier les points de contacts présentant un risque élevé ou modéré de transmission du virus (toutes les poignées)
 - Modifier en conséquence les procédures de ménage existantes afin d'intégrer les produits, le matériel et les modes opératoires de désinfection tel que le pulvérisateur désinfectant avec le "Virucide selon la norme EN 14476" utilisé à chaque départ et arrivée locative
 - Favoriser la rotation des hébergements entre les clients en fonction de l'occupation de l'établissement

- Nettoyage + désinfection et utilisation des sanitaires collectifs:
 - Renforcer la fréquence de nettoyage et désinfection
 - Permettre aux clients : de se désinfecter les mains au savon et gel dès l'entrée du sanitaire
 - Communiquer à l'entrée du sanitaire sur les règles suivantes : "Avant d'entrer, pour le bien de tous, merci de vous désinfecter les mains avec le distributeur mis à disposition"
 - Utilisation du pulvérisateur désinfectant

- Piscines, en fonction des prescriptions réglementaires:
 - Suivre les prescriptions réglementaires concernant la capacité d'accueil. L'afficher à l'entrée de la piscine
 - Installation de distributeur de gel à l'entrée de la piscine